

De la complexité des entreprises à l'innovation des territoires institutionnels

Boris LEBEAU

Département de Géographie
UFR de Sciences Sociales et administration
Université de Paris X
200, avenue de la République
92001 – NANTERRE Cedex

Résumé : Du fait de leur dépendance vis-à-vis des ressources fiscales émanant des entreprises, les municipalités mettent en œuvre des stratégies pour attirer et conserver sur leur territoire un nombre conséquent d'établissements économiques. En complément des actions désormais classiques d'équipement du territoire, les collectivités fournissent à présent une gamme complète de services aux entreprises. L'étendue de ces prestations est si vaste qu'elle pousse les territoires à réévaluer non seulement l'étendue de leur pouvoir, mais aussi leur mode d'organisation institutionnelle. Pour les municipalités communistes de l'ancienne ceinture rouge de Paris, ces transformations sont encore plus radicales puisqu'elles revêtent une dimension politique. Ainsi, nous verrons au travers de l'exemple de la Plaine Saint-Denis que, pour répondre aux besoins des entreprises, les territoires sont en permanence obligés d'innover.

Mots-clés : Territoires. Entreprises. Innovation. Intercommunalité. Gouvernance. Région parisienne.

Abstract : Always more dependent on tax resources coming from the companies, town councils do all they can to attract and retain a large number of economic establishments on their areas. Beyond the now classic policies of local and regional development, local authorities now provide a comprehensive range of services for companies. The extent of these services is so wide that territories are incited to continuously reassess not only the extent of their power but also their modes of institutional organization. For the communist councils of the former "red belt", these transformations are even more drastic since there is a political side to them. Through the example of La Plaine Saint-Denis, we will show that territories are constantly compelled to innovate in order to meet with companies' needs.

Key words : Territories. Companies. Innovation. Intermunicipal Organization. Governance. Paris. Region

Les effets simultanés de la mondialisation de l'économie et de la décentralisation administrative font naître des liens nouveaux entre les entreprises et les territoires. En accordant une large autonomie financière aux collectivités locales, les lois de décentralisation ont renforcé la dépendance des municipalités à l'égard des entreprises. Parallèlement, les nouvelles formes d'organisation économiques accordent une importance croissante aux facteurs géographiques. La géographie se trouve au cœur des stratégies organisationnelles des acteurs économiques et elle détermine souvent le degré de compétitivité de l'entreprise. Ainsi, les acteurs économiques attendent désormais des institutions territoriales qu'elles soient en mesure d'apporter des réponses concrètes à leurs problèmes, tant en termes d'accessibilité du site que de services aux salariés ou bien encore de partenariat économique. Pris au piège de leur propre financement, les territoires s'empressent, quant à eux, de répondre à ces sollicitations, ce qui les pousse à innover en permanence.

La Plaine Saint-Denis, qui est un ancien espace industriel de la banlieue nord de Paris, offre depuis près de vingt ans une vision assez précise des approches nouvelles qui sont mises en place par les municipalités pour attirer et retenir les entreprises.

Durant ces dernières années, ce vieux territoire fordiste a connu une transformation majeure pour devenir aujourd'hui un quartier d'affaires moderne. Afin d'offrir aux nouvelles entreprises un environnement

conforme à leurs attentes, les municipalités ont été contraintes de repenser en profondeur leurs modalités d'action comme leurs modes d'organisation. En ayant recours à l'intercommunalité, elles se sont ainsi engouffrées dans les nouvelles possibilités d'organisations institutionnelles offertes aux communes. Mais pour les municipalités communistes de l'ancienne ceinture rouge, cette transformation a été avant tout politique. En effet, la prise en charge des affaires économiques a poussé les élus à revoir en profondeur leur rapport à l'entreprise, qui est passée peu à peu du statut "d'adversaire" à celui de partenaire. Ainsi, l'innovation se situe, ici, sur le plan idéologique. Elle correspond à une révolution culturelle opérée par les élus communistes. Le chantier institutionnel engagé à la Plaine Saint-Denis, dans le but d'attirer les entreprises, matérialise ainsi ce changement de perspective.

Tout d'abord nous analyserons comment les collectivités ont été amenées à transformer leurs modes d'action et d'organisation afin d'attirer les entreprises puis nous verrons dans une seconde partie que les élus ont franchi récemment une nouvelle étape dans l'innovation politique, en offrant désormais une nouvelle gamme de services qui touche directement la sphère productive des entreprises.

I - L'ÉVOLUTION DES CONVICTIIONS POLITIQUES ET LA TRANSFORMATION DES MODES DE GESTION TERRITORIALE

La Plaine Saint-Denis est un ancien espace industriel qui a payé un lourd tribut au mouvement de désindustrialisation initié dans les années 1960. Après le choc de la crise industrielle et la perte de près de 7 000 emplois sur une période de vingt ans, les municipalités se mobilisent pour redynamiser le système économique local. Très rapidement, les élus prennent conscience que pour attirer de nouvelles entreprises, ils doivent instaurer des rapports de confiance avec les acteurs économiques. En outre, ils réalisent que pour y parvenir, ils doivent également se doter d'outils institutionnels performants. Les modes de gestion territoriale des municipalités sont alors considérablement transformés, tant sur le plan institutionnel, avec l'intercommunalité, que sur le plan idéologique, avec l'adoption d'une politique économique désormais largement favorable à l'entreprise.

A - Des friches industrielles au quartier d'affaires : vingt ans d'évolution des pratiques institutionnelles

Afin de transformer ce territoire industriel en un territoire tertiaire, les municipalités vont profiter des possibilités institutionnelles qui leur sont offertes. Au milieu des années 1980, elles créent un syndicat intercommunal à vocation économique. En outre, elles prennent rapidement conscience qu'il leur faut coopérer avec un certain nombre d'acteurs institutionnels (État, Ville de Paris) et d'entreprises pour mener à bien ce projet. Elles se lancent alors dans une politique partenariale inédite qui associe les entreprises, les grands propriétaires fonciers (EDF, GDF, SNCF, Ville de Paris) et l'État. La dimension intercommunale du territoire précipite cette décision. En effet, la Plaine Saint-Denis s'étend sur trois communes : Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen. Ainsi, en 1985, ces trois municipalités et le Conseil général de Seine-Saint-Denis coordonnent leurs actions en formant le Syndicat intercommunal Plaine Renaissance. Cette coopération est d'autant plus facile qu'elle s'établit entre élus du même parti politique. Les trois communes, comme le Conseil général, sont alors aux mains de majorités communistes. Plaine Renaissance constitue alors l'un des tout premiers syndicats à vocation économique en proche banlieue parisienne. Surtout, ce groupement intercommunal instaure un territoire institutionnel calé sur les contours du territoire économique fonctionnel. Il offre alors la possibilité de traiter les problèmes à une échelle plus pertinente. Conscientes néanmoins que cet outil ne suffit pas, les municipalités se tournent vers les grands propriétaires fonciers afin de les associer au projet. Elles attendent de cette coopération des effets bénéfiques car l'abandon de friches industrielles par ces propriétaires avait, jusque-là, un impact extrêmement négatif sur l'image du territoire. Ce rapprochement favorise ainsi une transformation progressive des paysages industriels de la Plaine. Il constitue en outre, un signal fort en direction des acteurs économiques qui percevaient encore ces municipalités comme étant très hostiles à l'égard des entreprises. Il signifie clairement que désormais, les élus sont prêts à coopérer avec les acteurs économiques.

Poursuivant ainsi la transformation de l'image du site, le syndicat intercommunal confie à des architectes et à des paysagistes la réalisation d'un vaste projet urbain. Le pilotage de ce projet était assez novateur

puisqu'il a été confié aux différentes équipes d'architectes qui se disputaient sa réalisation. Il l'était aussi dans ses principes puisqu'il articulait des aspects économiques, sociaux, paysagers et architecturaux. Les municipalités de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont alors investi l'équivalent de 1,1 million d'euros dans la réalisation de ce projet, l'État et le Conseil général ont également participé au financement.

À partir de 1993, l'État se soucie lui aussi du devenir de la Plaine Saint-Denis. Il décide alors d'y implanter le Stade de France. Puis en 1994, il labellise le territoire en tant que "secteur prioritaire de redéveloppement" dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France. L'État investit alors l'équivalent de 300 millions d'euros afin d'équiper le territoire (couverture de l'autoroute A1 et création de deux gares du RER). La réalisation de ces projets a contraint, une fois encore, les collectivités et le syndicat intercommunal à imaginer un partenariat inédit avec l'État et les grands promoteurs immobiliers, non sans bousculer certains principes politiques pour les municipalités. Jusque-là, les élus communistes avaient toujours affiché la plus grande méfiance à l'égard du pouvoir central, craignant que ce dernier ne dépossède les communes de leur projet. En outre, dans ce projet les élus se sont trouvés associés à de grands opérateurs privés (Bouygues) alors même que le Parti communiste dénonçait leur politique salariale.

Attitude nouvelle à Saint-Denis, les élus et le maire en tête se sont alors lancés dans un processus de marketing territorial auprès des entreprises. Les services intercommunaux ont alors multiplié les publicités vantant les atouts de ce territoire, sa proximité avec Paris et la densité de son réseau d'entreprises technologiques (centre de recherche de GDF, Panasonic, Rhône-Poulenc...). Les années qui ont précédé l'organisation de la coupe du monde de football ont permis au maire de Saint-Denis d'occuper la scène médiatique afin, là encore, de "vendre" l'image dynamique de sa commune.

Depuis la construction du stade, les entreprises arrivent en grand nombre à la Plaine. La transformation de cet espace industriel en un véritable quartier d'affaires a donc demandé aux communes d'importantes remises en question tant sur le plan institutionnel, avec l'intercommunalité, que sur le plan idéologique.

Depuis 2000, les municipalités ont confirmé leur intérêt pour l'intercommunalité en créant la communauté de communes Plaine Commune, qui a été transformée depuis en communauté d'agglomération. Poursuivant ainsi leur démarche, les élus locaux ont opté pour l'intercommunalité à fiscalité propre, alors même que le Parti communiste n'était pas favorable au développement de cette forme de coopération intercommunale. La création d'une communauté d'agglomération constituait un moyen de montrer (et notamment aux entreprises) que les municipalités souhaitaient franchir un nouveau cap dans le développement du territoire. Ce choix permettait aussi d'intégrer et d'harmoniser plus efficacement les politiques communales. Enfin, la création de la communauté d'agglomération a également permis de consolider l'influence du Parti communiste sur cette partie du département. Au moment de sa création, cette structure comportait 5 communes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Villetaneuse) dont 4 étaient dirigées par des équipes communistes et 1 par le Parti socialiste (Épinay).

C'est la communauté d'agglomération Plaine Commune qui gère désormais les affaires économiques et elle se révèle être un outil particulièrement efficace pour drainer des financements publics sur le territoire. Elle permet ainsi de répondre aux exigences formulées par les entreprises en matière d'équipement du territoire.

B - La communauté d'agglomération : un moyen efficace pour répondre aux sollicitations des entreprises en matière d'équipement

Une grande partie des entreprises qui se sont installées à la Plaine Saint-Denis a procédé à des délocalisations au sein de l'agglomération parisienne. Elles sont, de ce fait, arrivées avec leurs salariés. L'accessibilité du site constitue donc une préoccupation majeure pour les entreprises dans la mesure où leurs salariés résident souvent assez loin du lieu de travail. De façon générale et plus particulièrement en Ile-de-France, l'éloignement domicile-travail oblige les collectivités à se soucier de l'offre de transport public sur leur territoire.

Ainsi, la partie de la Plaine la plus éloignée du Stade de France demeure encore peu équipée. Les entreprises présentes interpellent régulièrement les agents de la communauté d'agglomération sur le

déficit d'offre de transport public sur ce secteur. Ces derniers ont donc mené d'importantes négociations avec l'État, la Région et le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) pour bénéficier d'équipements nouveaux. Ainsi, lors du dernier contrat de plan État-Région, Plaine Commune a réussi à négocier la création de plusieurs lignes de tramway, ainsi que le prolongement de la ligne 12 du métro. Prévue dès 2007, la première station de métro desservira le parc d'affaires de la compagnie EMGP (entrepôts et magasins généraux de Paris), qui vient de livrer 12 000 m² de locaux d'activités à Aubervilliers. Elle projette d'ailleurs d'en construire davantage d'ici à l'arrivée du métro. En attendant, la communauté d'agglomération a négocié la création d'une ligne de bus avec la RATP. Elle s'est ainsi engagée à réaliser tous les travaux de voirie nécessaires au passage de cette ligne. Outre le manque d'équipements, les entreprises pointent également le problème des cadences des lignes de transport. De ce fait, la communauté d'agglomération Plaine Commune négocie avec les transporteurs (RATP et SNCF) l'augmentation de ces cadences.

Forte de l'héritage intercommunal passé, la communauté d'agglomération confirme sa capacité à négocier avec les autres partenaires institutionnels. Réunissant désormais huit communes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Ile-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse), environ 300 000 habitants et plus de 100 000 salariés, elle dispose plus que jamais d'une stature lui permettant d'orienter les choix d'équipement collectif à l'échelle régionale. Cette communauté d'agglomération est d'autant plus efficace qu'elle reste très homogène sur le plan politique. En effet, dans cette nouvelle configuration territoriale, le Parti communiste conserve une large majorité avec près de 75 % des élus. Les entreprises ont, elles aussi, pris la mesure des avantages que pouvait procurer l'intercommunalité. Ainsi, elles formulent des exigences sans cesse plus nombreuses, ce qui pousse la communauté à imaginer des solutions toujours plus complexes.

C - Une gestion du quartier dictée par les besoins des entreprises

La demande qui est la plus souvent formulée par les entreprises concerne la sécurité. En effet, pour les nouveaux salariés, la Plaine est encore perçue comme une banlieue à problèmes et les grands ensembles voisins, ainsi que les populations immigrées habitant le quartier, participent grandement de ce sentiment.

Face à la multiplication des craintes, la communauté d'agglomération Plaine Commune projette d'organiser, en partenariat avec la RATP, un système de navettes reliant les gares et les lieux de travail. Si cette initiative aboutit, Plaine Commune réalisera à ses frais les aménagements nécessaires à la circulation des bus. Toujours sur le thème de la sécurité, les entreprises sont très hostiles à toutes traces de délinquance sur le site, si bien que la communauté mobilise ses agents afin de rendre les quartiers propres en enlevant par exemple les carcasses de voitures volées ou incendiées. Dans le même temps, elle tente d'impulser une action cohérente avec les forces de l'ordre. Elle fait ainsi le lien entre les commissariats locaux et la cellule préfectorale de protection des entreprises. Cette initiative favorise donc un meilleur redéploiement des forces de police. La communauté d'agglomération permet ainsi de fédérer de nombreuses requêtes, qui n'auraient pas forcément été prises en considération si elles avaient émané d'entreprises isolées. Enfin, certains évoquent la nécessité de créer une police municipale intercommunale. Une telle initiative se ferait alors au prix de fortes contradictions sur le plan idéologique pour des élus communistes qui sont traditionnellement de fervents défenseurs d'une police nationale. Cette demande sécuritaire oblige donc la communauté d'agglomération à sortir de son propre champ de compétence, puisqu'elle articule des dispositifs de police qui relèvent de la compétence du préfet.

Les entreprises sont très vigilantes à la densité ainsi qu'à la qualité de l'offre en matière de services aux salariés. L'absence de commerces, qui est réelle à la Plaine Saint-Denis, est souvent mal vécue par les salariés, si bien que certaines entreprises ont négocié leur implantation en pointant cette carence. Afin de pallier le manque, Plaine Commune a pris en charge la maîtrise d'ouvrage d'un petit centre commercial, dans le but d'y implanter une pharmacie, un tabac-presse ainsi qu'une supérette.

En 2003, Plaine Commune a par ailleurs dépensé 334 000 euros de travaux de voirie en réponse à des demandes ponctuelles émanant des entreprises (élargissement de la voirie pour faciliter l'accès à l'entreprise, amélioration de l'éclairage public...).

Les exigences formulées par les entreprises, en matière de qualité de l'environnement urbain, obligent donc les collectivités à engager d'importants chantiers. Ceci n'est pas foncièrement nouveau, ce qui change, c'est que dorénavant ce sont les municipalités qui ont la charge de ces problèmes. Cette rupture est d'autant plus forte qu'en Ile-de-France, l'État conservait jusque-là une forte tradition interventionniste, comme en témoignent les opérations de La Défense ou plus récemment du parc Euro-Disney de Marne-la-Vallée. Ces nouvelles prérogatives poussent les collectivités locales à construire des partenariats de plus en plus complexes réunissant tout un ensemble d'acteurs institutionnels (Département, Région, État, CCI, transporteurs publics...) mais aussi privés (entreprises, promoteurs immobiliers, associations...), ce qui, au passage, contribue à remettre en question bien des convictions politiques pour les élus communistes de Plaine Commune. Cela les oblige en même temps à réévaluer en permanence l'étendue de leurs compétences, mais également les force à transformer considérablement leurs pratiques d'exercice du pouvoir. Le recours à l'intercommunalité constitue à ce titre un bon exemple, car en contrepartie d'une perte de pouvoir politique, les municipalités sont en mesure de mutualiser les investissements mais aussi les risques de tels chantiers. Sur le long terme, l'intercommunalité permet de modeler l'environnement urbain dans le sens des intérêts de l'entreprise en coordonnant efficacement l'action des partenaires institutionnels ainsi qu'en drainant des fonds publics sur le territoire. Cette dimension des relations territoire-entreprises n'est pourtant pas la seule. En effet, les nouvelles formes d'organisation économique amènent la communauté d'agglomération Plaine Commune à se préoccuper de la sphère productive de l'entreprise. Il s'établit alors des partenariats aux formes aussi variées qu'inattendues.

II - L'ADOPTION DES RECETTES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS L'INNOVATION POLITIQUE

L'organisation de la production tend aujourd'hui à changer le rapport de l'entreprise à son territoire. La segmentation des fonctions productives contribue à placer les entreprises en situation de dépendance les unes par rapport aux autres. Ainsi, la connaissance de l'environnement économique, la circulation de l'information, l'accès à la technologie ou encore à la formation constituent des facteurs de compétitivité pour l'entreprise. Face à ces besoins, les territoires sont amenés à jouer un rôle d'interface afin de favoriser les mises en synergie des acteurs économiques. Pour le territoire, proposer un accès à l'ensemble de ces facteurs est le plus sûr moyen de retenir les entreprises. Néanmoins, grandes firmes et PME n'entretiennent pas du tout le même type de rapport au territoire. Le territoire des grandes entreprises est généralement d'envergure mondiale et la présence de telles firmes à la Plaine Saint-Denis est souvent le résultat d'une stratégie foncière au sein de l'agglomération parisienne. Elles cherchent ici une localisation intéressante, rapidement accessible depuis les deux aéroports franciliens et la capitale. Par ailleurs l'importance des disponibilités foncières permet la construction de vastes locaux modulables à des tarifs compétitifs par rapport aux autres quartiers d'affaires parisiens. Ainsi ces dernières années, le groupe d'assurance Generali ou encore la société d'intérim Vedior Bis ont choisi d'implanter leurs sièges sociaux à la Plaine Saint-Denis. La clientèle de ces grandes firmes, comme leurs partenaires, se situe généralement dans un espace plus lointain, et l'environnement économique immédiat ne constitue que rarement un facteur de leur compétitivité. En revanche, pour les PME et plus particulièrement pour les TPE (très petites entreprises), le territoire constitue une véritable ressource. Pour certaines entreprises, celles notamment de la filière audiovisuelle, le territoire constitue un élément essentiel de leur compétitivité. Plaine Commune, consciente de n'avoir que peu de prise sur les stratégies des grandes firmes, entretient donc des rapports privilégiés avec les petites entreprises.

A - Un champ d'action nouveau : l'animation des réseaux d'entreprises

Les formes nouvelles de production, marquées par une externalisation croissante des fonctions productives, contribuent à placer l'entreprise dans un véritable réseau de partenaires. Elles ont donc besoin d'informations précises sur l'environnement économique au sein duquel elles évoluent. L'action de la communauté d'agglomération abonde largement en ce sens puisqu'elle favorise la mise en synergie des acteurs économiques.

Consciente en effet de l'importance de la dimension relationnelle dans la compétitivité des entreprises, la communauté a mis en place un observatoire de la vie économique qui recense l'ensemble des entreprises

présentes sur son territoire, leur secteur de production, ainsi que leurs besoins en matière d'embauche et de partenariat économique. Les entreprises peuvent y accéder librement via un support multimédia. Cet outil peut donc constituer une première étape vers une éventuelle mise en réseau des acteurs économiques.

Parallèlement, Plaine Commune organise, tous les deux ans, un salon des services aux entreprises. Elle aide les entreprises à constituer leurs stands et à travailler leur communication. Ces initiatives leur permettent donc de trouver des marchés ou d'éventuels partenaires.

L'action de Plaine Commune va parfois plus loin. Elle soutient et anime en effet la filière audiovisuelle qui est traditionnellement bien implantée à la Plaine-Saint-Denis. Dans ce cas, le territoire devient un facteur essentiel de la compétitivité de l'entreprise. Plaine Commune héberge, subventionne et appuie techniquement l'association du pôle audiovisuel nord-parisien. Cette association permet de valoriser les entreprises du territoire qui évoluent au sein d'une branche hyper-concurrentielle. Le soutien à la filière passe également par un travail d'animation où la communauté d'agglomération Plaine Commune se positionne en tant que vecteur d'information. À ce titre, elle a mis en place une commission du film, qui est une sorte de catalogue qui répertorie les sites de tournage sur le territoire, ainsi que les entreprises locales susceptibles de les réaliser. Cette initiative aide ainsi les entreprises locales à accéder à des productions et donc à des marchés. Cette politique de soutien à la filière semble porter ses fruits, puisqu'en 2003, sept nouvelles sociétés se sont implantées à la Plaine. Le réalisateur Luc Besson projette également d'implanter sa société de production (Europacorp) sur le site d'une ancienne centrale thermique d'EDF. Plaine Commune a d'ores et déjà fait savoir qu'elle s'associerait au projet en prenant à sa charge une partie des travaux de desserte du site.

B - La mise en place d'une politique d'aide à la création d'entreprises

Consciente du peu d'attachement de la grande entreprise au territoire, après l'expérience de la désindustrialisation, Plaine Commune tente de structurer un réseau d'entreprises qui soit plus "fidèle" au territoire, car elles y trouveraient l'essentiel de leurs ressources.

Certaines municipalités étaient dotées de dispositifs visant à favoriser la création d'entreprises. Ainsi, Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve et Stains étaient associées dans le cadre d'un syndicat intercommunal d'aide à la création d'entreprise. La MIEL, (maison de l'initiative économique locale) est un dispositif désormais piloté par la communauté d'agglomération. Elle constitue un outil d'aide à la création et au suivi d'entreprises. Elle informe et forme les créateurs d'entreprises en les aidant à réaliser leurs études de marché, le montage administratif de leur dossier et à mettre en place leur comptabilité. La MIEL sert, en outre, de plate-forme de financement et permet d'ouvrir des prêts d'honneur. Ces prêts constituent une amorce de trésorerie et permettent ainsi aux nouvelles entreprises d'accéder à l'emprunt auprès des banques. Enfin, la communauté d'agglomération a mis en place une pépinière d'entreprises. Plaine Commune loge plusieurs entreprises en attendant qu'elles puissent acquérir leurs propres locaux.

La communauté d'agglomération Plaine Commune dispense également une aide juridique et administrative aux entreprises en difficulté. De nombreuses entreprises ont pu bénéficier des financements européens dans le cadre du FEDER. Nombreuses sont les sociétés qui n'auraient pu profiter de ces subventions sans l'aide de Plaine Commune, en raison de la complexité des démarches administratives inhérentes au montage de ces dossiers.

C - La médiation des intérêts du territoire et des entreprises

Parallèlement aux actions qu'elle mène en direction des entreprises, la communauté d'agglomération subventionne une association, Plaine Commune Promotion qui résulte de la fusion d'anciens dispositifs municipaux : Saint-Denis Promotion et Epinay Dynamique. Cette association regroupe près de 260 adhérents, chefs d'entreprise, directeurs d'administration, chefs d'établissement scolaire et des élus. Tous cependant ne jouent pas un rôle équivalent au sein de cette association. En effet, le conseil d'administration est composé d'élus influents, comme le député-maire de Saint-Denis, de chefs d'entreprise, et de promoteurs immobiliers. L'objectif de Plaine Commune Promotion est de rapprocher la collectivité des entreprises et des acteurs économiques.

Dans la pratique, l'association organise des déjeuners au sein desquels les adhérents débattent des sujets qui les préoccupent, en présence des élus. Ces rencontres permettent aux adhérents d'être à la pointe de l'information sur le territoire. Pour l'entreprise, cette association permet aussi un accès direct à l'élus. Elle constitue donc un moyen informel de peser sur la décision politique. D'ailleurs, les statuts de l'association mentionnent clairement cet objectif qui est présenté comme le plus important : « dialoguer sur l'évolution du territoire ». Véritable structure de gouvernance où élus et chefs d'entreprises sont réunis sur un plan d'égalité, Plaine Commune Promotion permet l'instauration d'une "connivence" nouvelle entre représentants de la collectivité et acteurs économiques. Sa situation, en marge des institutions, place par ailleurs les acteurs dans des postures moins strictement établies qu'à l'habitude. Ainsi, entre des entreprises désireuses d'accéder à la sphère politique et des institutions dispensant conseils et financements aux entreprises, n'assistons-nous pas à une certaine confusion des rôles ? L'existence de complicités entre le pouvoir politique et le pouvoir économique n'est pas nouvelle, ce qui est plus innovant c'est que les élus communistes soient ici les instigateurs d'un système de "cogestion territoriale" entre les entreprises et la collectivité publique.

Cependant, ce système de relations ne profite pas uniquement aux entreprises, la communauté y trouve également son compte. En matière de ressources fiscales tout d'abord, puisque les recettes de taxe professionnelle que perçoit la communauté d'agglomération sont fonction du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. À Plaine Commune les recettes de taxe professionnelle représentent 80 % du budget de la communauté d'agglomération. En matière d'insertion professionnelle également, puisque de son côté, Plaine Commune tente de sensibiliser les entreprises aux problèmes d'emploi local. Cette structure lui permet donc d'être au fait des offres d'embauches et d'orienter ainsi plus facilement les publics en insertion dont elle a la charge.

Dorénavant, la mission de cette association évolue vers la mise en synergie des entreprises. En parallèle des actions directement engagées par Plaine Commune, l'association constitue, elle aussi, un outil de mise en réseau des entreprises. Cette redondance entre les actions de la communauté d'agglomération et celles de l'association témoigne une fois encore de l'importance des relations inter-entreprises dans l'organisation de la production. Enfin, elle permet également de valoriser les débouchés commerciaux des entreprises dans la mesure où celles-ci sont associées aux grands événements organisés sur le territoire.

Au final, les élus communistes de Plaine Commune, fervents défenseurs de la culture ouvrière, sont forcés de revoir en profondeur leurs relations avec l'entreprise. Les liens autrefois conflictuels qui liaient entreprises et municipalités glissent progressivement vers une forme libérale de gouvernance. Cette situation semble résulter d'évolutions globales qui contribuent à rendre dépendants ces deux acteurs l'un de l'autre. Effets de la mondialisation de l'économie et décentralisation administrative se conjuguent ici pour laisser place à des modalités de gestion territoriale nouvelles, au sein desquelles les collectivités se trouvent entraînées, bon gré mal gré, dans les logiques de l'économie libérale. La création d'établissements de coopération intercommunale joue aussi dans ce processus, car elle tend certainement à dissocier, au niveau local, la sphère proprement politique de celle de la gestion de l'espace désormais aux mains des techniciens du développement territorial.

Bibliographie

- BACQUE M.H., FOL S., 1997. *Le devenir des banlieues rouges*. Paris, L'Harmattan, 215 p.
- BRUNET J.-P., 1981. *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis la rouge 1890-1939*. Paris, Cujas, 250 p.
- CARROUÉ L., 2002. *Géographie de la mondialisation*. Paris, A. Colin, 249 p.
- GODARD F. (dir), 1997. *Le gouvernement des villes : territoire et pouvoir*. Paris, Descartes et compagnie. 285 p.
- GOLLAIN V., SALLEZ A. (dir), 1999. *Emploi et territoires en Ile-de-France : perspectives*. Paris, L'aube, 265 p.
- LE SAOULT R., MADORÉ F. (dir), 2004. *Les effets de l'intercommunalité*. Rennes, PUR, 221 p.
- MICHEL M., 1994. *L'aménagement régional en France : du territoire aux territoires*. Paris, Masson, 235 p.
- MONTAGNÉ-VILLETTE S. (dir), 2004. *Seine Saint-Denis : les mutations*. Paris, L'Harmattan, 115 p.

PLAINE COMMUNE, 2000. *Charte intercommunale de développement et d'aménagement de la Plaine Saint-Denis élargie*. 20 p.

PLAINE COMMUNE, 2002. *Immobilier d'entreprises*. Document interne, 101 p.

TEYSSIER A. (dir), 2004. *Les collectivités locales et l'expérimentation : perspectives nationales et européennes*. Paris, La Documentation Française, 278 p.

VELTZ P., 1997. *Mondialisation, Villes et Territoires : l'économie d'archipel*. Paris, PUF, 262 p.